LA MORT DU MARÉCHAL JOFFRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Cette chapelle est peut-être la partie la plus belle de tout le monument. Elle est très sobrement décorée, presque nue. Dix-huit colonnes d'ordre corinthien supportent un entablement sur lequel repose une voûte de pierres en berceau compartimentée par des caissons sculptés qui l'allègent. L'un des caissons au milieu est marqué du monogramme Saint-Louis, à qui la chapelle était dédiée. Dès aujourd'hui, la plupart des motifs décoratifs disparaissent sous des tentures noires qui tombent en longs plis des colonnes. Chaque tenture supporte une couronne de laurier qui sert d'écusson à des faisceaux de drapeaux tricolores les drapeaux des régiments dissous que l'on a apportés des invalides où ils étaient exposés. D'autres drapeaux courent le long des balcons des tribunes. Quelques-uns en bouquets ornent l'estrade funéraire. Il y a au fond du chœur une grande croix blanche dont les branches portent un immense voile tricolore.

Le catafalque

Le catafalque est simple et bas ; un lit de camp recouvert d'une tentura ; aux angles, des mortiers et des cuirasses surmontées d'une espèce de casque représentant l'arme du génie. Le maréchal portera le doiman noir qui était son uniforme en 1914. Sur les manches on a cousu quelques étoiles supplémentaires, insignes de son maréchalat. Une seule décoration : la Médaille militaire. Sur des coussins seront disposées toutes les croix et toutes les médailles. Des officiers et des soldats en grande tenue et en armes formeront une garde d'honneur autour du corps et dans la chapelle.

La représentation des armées anglaise, belge, italienne, etc..., aux obsèques

Aux obsèques du maréchal Joffre, l'armée anglaise sera représentée par les maréchaux Allenby et Milne ; une demi-compagnie de gardes, un détachement de la Musique de la Garde, un détachement de forces aériennes.

L'armée belge sera représentée par : les lieutenants-généraux baron de Posch et Dubois, un détachement de 200 hommes avec colonel et drapeau.

L'armée italienne sera représentée par le général Albrici et trois officiers.

Le maréchal Prézan, le général Condesco, ministre de l'Armée et la général Samsonivici, chef de l'état-major, représenteront l'armée roumaine aux funérailles du maréchal Joffre.

M. Spalaikovitch, ministre de Yougoslavie à Paris, a été chargé par le roi Alexandre, de représenter aux funérailles du maréchal Joffre. Il sera assisté du colonel d'état-major, M. Préditch, attaché militaire, et des officiers yougoslaves de toutes armes qui font actuellement un stage en France. Le Souverain a également chargé M. Spalaikovitch de déposer une couronne en son nom.

Les télégrammes des chefs d'Etat

A l'occasion de la mort du maréchal Joffre, le Président de la République a reçu du Président des Etats-Unis d'Amérique le télégramme suivant : « Je suis affligé d'apprendre la mort du maréchal Joffre, si affectueusement connu par le peuple américain. En son nom et en mon nom personnel, je désire exprimer à votre Excellence le profond chagrin qui est ressenti dans ce pays à la nouvelle de la mort de ce grand patriote. — Herbert Hoover. »

Le Président de la République a reçu, en outre, des télégrammes de sympathie du roi d'Espagne, du prince des Asturies, du roi de Yougoslavie, de l'empereur du Japon, des présidents des Républiques de Pologne, de Tchécoslovaquie, d'Uruguay, de Portugal, de Cuba et de Bolivie.

Le ministre d'Egypte, Fakhry Pacha, s'est rendue à l'Elysée pour apporter au Président de la République les condoléances personnelles du roi Fouad.

De son côté, Mme la maréchale Joffre a reçu des télégrammes de condoléances du roi Charles Ier de Roumanie, du roi Fouad, etc...

Ceux des ministres, autres personnalités, etc...

D'innombrables télégrammes de condoléances et de douloureuse sympathie continuent d'affluer à la clinique; citons notamment ceux de MM. Bénès, ministre des Affaires Etrangères de Tchécoslovaquie ; Tardieu ; Flaissières, maire de Marseille; des Anciens Combattants de toutes les régions de France; des Anciens Combattants français de Buénos-Aires; des anciens élèves du Collège de Perpignan ; du maire de Meaux ; de la colonie Anglaise de Menton; du Conseil municipal de Rivesaltes; du général Janin; du président de la République Portugaise; du Souvenir Français de Strasbourg ; du gouverneur de la province de Liége; du maire de Lourdes; du Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales ; du bourgmestre de Lurnai; du maire de Metz et des principales municipalités de France.

D'autres télégrammes émanent du ministre de la défense nationale tchécoslovaque ; du ministre de la guerre d'Espagne ; du Président de la Ligue portugaise des combattants de la grande guerre ; du ministre de la défense nationale de Lituanie ; de l'amiral Jellicoé ; du Gouverneur général de l'Algérie ; du Secrétaire d'Etat à la guerre de Grande-Bretagne ; du ministre de la guerre d'Italie ; de l'Union nationale des combattants de Reims ; du ministre de la guerre d'Argentine; du ministre de la guerre du Portugal ; de la Société polonaise française ; du maire de Zubaticu (Yougoslavie) ; du ministre de la guerre de Pologne.

M. Lloyd George a adressé personnellement à M. Louis Barthou, ministre de la guerre, un télégramme dont voici le texte : « Je désire vous exprimer ma très profonde sympathie à l'occasion de la mort du grand soldat, dont la calme courage a sauvé les libertés de l'Europe à une heure critique de leur destinée ».

M. Herriot, maire de Lyon, a adressé à Mme la maréchale Joffre le télégramme suivant : « Au nom de la Ville de Lyon et au mien, je vous adresse mes profondes et respectueuses condoléances pour le deuil qui prive la République Française du plus cher et du plus glorieux de ses fils. — Signé : Ed. HERRIOT ».

Enfin, d'autres dépêches ont été adressées par le sultan du Maroc ; les ministres des affaires étrangères de Roumanie, de Pologne, de Yougoslavie, du Portugal, de Bolivie, d'Egypte.

M. Briand a reçu également des adresses de condoléances de la Colonie Française et des Amis américains de Chicago ; de l'Américan Légion ; d'Albanie ; des colonies françaises de Valparaiso ; de Bogotta ; de Saint-Sébastien.

Le ministre plénipotentiaire du Paraguay à Paris, est venu apporter hier matin à M. A. Briand les condoléances de son gouvernement.

MM. Popovici, président du Conseil intérimaire de Roumanie et M. Duca, président du parti libéral roumain, ont transmis également au gouvernement français l'expression de leurs condoléances émues.

Le salut de la Yougoslavie

En exprimant à M. Briand les condoléances du gouvernement yougoslave, M. Spalaikovitch, ministre de Yougoslavie à Paris, a remis la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» Mon gouvernement, apprenant avec une profonde tristesse la mort du maréchal Joffre, me charge d'apporter au gouvernement de la République, à l'occasion du grand deuil qui frappe la noble nation franaçise par la perte d'un de ses plus illustres fils, non seulement toute sa plus vive sympathie mais aussi ses sentiments de douleur qu'il partage avec la France en deuil.

» Ce n'est pas seulement le sauveur de votre pays, monsieur le Président, le bienfaiteur du nôtre, mais l'un des plus grands et plus généreux des hommes que nous pleurons avec vous et dont ce n'est pas un des moindres titres de gloire d'avoir contribué par le succès de ses armes à la réalisation de notre unité nationale, ce qui nous remplit d'une intarissable et affectueuse gratitude envers le glorieux disparu ».

D'autre part, M. Spalaikovitch a adressé à Mme la Maréchale Joffre la lettre suivante :

« Madame,

» Sa Majesté le roi Alexandre Ier, mon auguste souverain, douloureusement ému par le décès du grand et glorieux soldat que fut le maréchal Joffre, votre si regretté époux, me charge de l'insigne honneur de vous exprimer la grande part qu'elle prend à l'irréparable deuil qui vous frappe si cruellement, que Sa Majesté le roi partage avec vous et auquel s'associe son armée et le peuple yougoslave tout entier. Sa Majesté s'incline très respectueusement devant l'abnégation sans exemple avec laquelle vous avez lutté, madame la Maréchale, pendant de longues semaines pour sauver la vie de celui qui fut l'un des glorieux sauveurs de l'Humanité ».

Les condoléances de M. Mussolini

Le chef du protocole du ministère des Affaires étrangères Italien a apporté à l'ambassade de France à Rome les condoléances du Duce et du ministre des Affaires étrangères. Il a déclaré à M. de Beaumarchais que le gouvernement italien tout entier s'associait au deuil de la France. Le ministre de la Guerre a, d'autre part, délégué deux de ses officiers pour présenter ses condoléances à l'attaché militaire français.

Les condoléances des Mutilés du Nord de la France

A l'occasion de la mort du Maréchal Joffre, la Fédération du Nord de la France des Associations de Mutilés et Réformés, Veuves et Orphelins, Ascendants de la guerre, a adressé le télégramme suivant :

« Douloureusement émue de la mort du maréchal Joffre, vainqueur de la Marne, la Fédération du Nord de la France des Associations de Mutilés et Réformés, Veuves et Orphelins, Ascendants de la guerre, prend une part active à la douleur des siens qu'elle assure de toute sa sympathie.

» Très affectée de la disparition de celui qui, en 1914 les a conduits à la victoire, elle se propose, en signe de reconnaissance pour les services rendus au pays par le grand chef, dans des circonstances tout particulièrement difficiles, de se faire représenter à ses obsèques. »

UNE EXPLOSION A FAIT DIX-NEUF VICTIMES

ELLE S'EST PRODUITE DANS UN BAIN RITUEL JUIF POLONAIS

Le jour du Nouvel An, une explosion s'est produite au bain rituel juif Dosherodenka, près de Léopold où se trouvaient 25 femmes et enfants. Une femme et le chauffeur ont été tués sur le coup. Les autres personnes ont été grièvement blessées. Onze sont mortes à l'Hôpital ; six sont mourantes. L'explosion a été causée par un défaut technique du chauffage.

PLUSIEURS MILLIONS DE DÉGATS D'UN INCENDIE

Un incendie s'est déclaré hier à 16 h. dans une minoterie des environs de Bayonne. Le feu a pris en peu de temps des proportions considérables. Les pompiers de Bayonne sont arrivés rapidement sur les lieux et ont combattu le sinistre. Néanmoins, l'usine, la matériel et les stocks de grains et de farine ont été détruits. Les pertes évaluées à plusieurs millions sont couvertes par des assurances.

FRAPPÉE DE 20 COUPS DE COUTEAU

Rentrant du travail pour déjeuner, un cultivateur, M. Benardeau, à Appenel-sur-Bellène (Orne), a trouvé sa femme, née Angelina Euvret, âgée de 52 ans, évanouie dans l'étable. Elle avait reçu 20 coups de couteau. La victime a déclaré qu'alors qu'elle soignait les bestiaux elle a été l'objet d'une tentative d'assassinat d'un individu masqué qui lui a enfoncé de la ouate dans la bouche et l'a frappée sauvagement à le poitrine et au ventre. Elle doit à son corset de n'avoir pas été tuée. Un vol de 4.500 fr. a été constaté par M. Bernardeau. Le meurtrier ne semble pas devoir être étranger au pays.

DÉSESPOIR D'AMOUR

Mlle Odette Peinet, vingt-six ans, demeurant 4, avenue Gambetta, à Saint-Germain, s'est suicidée, dans des conditions dramatiques, en avalant trente-six comprimés d'un médicament stupéfiant. Cette jeune fille, qui appartient à une très honorable famille de la ville, avait laissé en évidence une lettre à l'adresse de ses parents dans laquelle elle exprimait qu'elle se donnait la mort parce qu'on refusait de la marier avec un jeune homme de la région parisienne.

Elle déclarait notamment :

« Vous êtes victorieux ! Vous avez le dernier mot, mais s'il est vrai que les morts ont quelque influence sur les vivants, je vous punirai du mal que vous m'avez fait ».

32.000 MINEURS EN GRÈVE DANS LA RUHR

AU COURS DE BAGARRES, UN MINEUR A ÉTÉ TUÉ ET TROIS AUTRES BLESSES

La situation dans le bassin de la Ruhr reste sérieuse.

Suivant les journaux de lundi la grève provoquée par les communistes s'étendrait à 23 puits et comprendrait 32.000 mineurs. Une grave bagarre s'est produite samedi soir entre des communistes et des mineurs disposés à travailler. Lorsque les mineurs voulurent se rendre à leur travail, ils furent assaillis par des communistes. Un mineur a été tué et 3 autres blessés.

Suivant un communiqué de la Préfecture de police de Bochum, aucun incident ne serait à signaler dans la journée d'aujourd'hui. Toutes les tentatives faites en vue de manifester malgré l'interdiction décrétée samedi furent réprimées par la police. Au cours d'une assemblée des éléments communistes révolutionnaires, il fut déclaré que des mesures seraient prises aujourd'hui pour étendre le mouvement gréviste à tout le bassin de la Ruhr.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 5 Janvier 1931

Soleil : Lever à 7 h. 46 ; coucher à 16 h. 06.
Lune : Lever à 17 h. 03 ; coucher à 9 h.
Aujourd'hui : St-Siméon. Demain : Epiphanie.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations météorologiques faites le 4 janvier 1931 à 9 h. — Baromètre 750 mil. 4, hausse depuis la veille à 18 h. 7 mil. 8.

Thermomètre : froide 2.8 ; minima 2.1.

Etat hygrométrique : 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. 9 mil. ; Direction du vent, Ouest, force modérée ; Direction des nuages par observation, état du ciel : pluvieux ; Temps probable pour aujourd'hui : un peu froid, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Ciel nuageux avec éclaircies et rares averses, vent de secteur Ouest, 3 à 6 mètres ; Température en baisse de 2° environ.

LEGION D'HONNEUR. — Dans la promotion de la Légion d'Honneur des réserves, qui paraît au « Journal Officiel » nous relevons le nom de M. Lucien Guillaume, lieutenant de réserve au centre de mobilisation n° 12.

M. Lucien Guillaume est directeur de la Banque sanitaire de l'« Agence Havas-Publicité » à Lille.

Sa brillante conduite pendant la guerre au cours de laquelle il fut blessé, lui valut plusieurs citations. Nous sommes heureux de lui exprimer ici nos bien cordiales félicitations.

AU PASSAGE. — Hier après-midi à 14 h. 10, est arrivé en Gare-Maritime de Calais par le paquebot « Canterbury » la Maharadjah Baroda et sa suite.

Après avoir été salué par M. Paranty, commissaire spécial il a pris place dans le « Pullman » de 14 h. 30 à destination de Paris.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

COLLISION D'AUTOS

Hier, à 22 h. 30, rue de l'Ommelet, face au numéro 66, M. Georges Pau, 35 ans, représentant de commerce, rue du Caire, 74, à Roubaix, est entré en collision avec l'auto de M. Machu, 53 ans, négociant, 28, rue Emile-Desmet, à Lille. — Dégâts matériels assez importants.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ le plus apprécié

Tous les paquets portent son nom sa marque garanties de sa qualité

LE GALA DES SANS-FILISTES POUR L'ŒUVRE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Nous avons entretenu dernièrement nos lecteurs de l'Association de nos deux belles Sociétés locales : Radio-Roubaix et Radio-Club du Nord de la France, pour la préparation d'un gala artistique, dont la recette sera versée au profit du timbre antituberculeux.

Le Comité de ce gala s'est attaché à donner une soirée vraiment attrayante : notre centre industriel ne ménage d'ailleurs pas ses efforts lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre, et des encouragements précieux affluent de toutes parts. Notons aujourd'hui que le Petit Monde Artistique, qui y apporte son concours gracieux, travaille ferme pour y donner toute sa mesure ; sur la vaste scène de l'Hippodrome, avec des décors, objets de tous les soins de Mlle Vandorcelaere, la gracieuse petite troupe fera certes l'admiration du public.

« Le Baptême d'une Poupée » et « La Ronde du Carnaval », où la fraîcheur des costumes s'accorde si bien avec la grâce enfantine, charmeront à la fois les yeux, les oreilles et l'âme des spectateurs.

Le Petit Monde Artistique, fier de son dernier succès du 14 décembre, au Conservatoire, tient à en perfectionner sans cesse. Il attend avec confiance le verdict des auditeurs qui viendront, le 14 janvier, à l'Hippodrome, et concilie à ceux qui n'ont pu trouver place au Conservatoire, de se hâter cette fois.

La location sera ouverte dans quelques jours, chez Jubé, rue de la Gare.

LA VIE à votre portée... avec : Voir pétillantes annonces T. S. F... SARADIO

AU RADIO-CLUB

Le Radio-Club du Nord de la France a donné ces derniers jours son banquet annuel.

Au cours de cette fête, il fut procédé à la remise des prix aux lauréats du concours d'amateurs de la dernière Exposition de T. S. F. de Roubaix, ainsi qu'au tirage de la tombola des programmes-souvenir des fêtes qui marquèrent le Xe anniversaire du Radio-Club du Nord de la France.

En voici les résultats :

Concours amateurs. — M. Chabrier, un haut-parleur ; M. Dehooz, un cadre récepteur.

Tombola des programmes-souvenirs. — Les numéros 3, 346, 441 et 569, gagnent un haut-parleur ; 341, un fer à souder électrique ; 183, un cadre de réception ; 595, un fer à repasser électrique ; 29, une pile « Hydra », 80 volts ; 658 et 268, une lampe de chevet ; 253, 281, 283, 304, 922, chacun un abonnement de trois mois au Q. S. T. Français ; 50, 103, 243, 252, 267, 393, 412, 487, 548, 576, 605, 607, 816, 832 et 923, chacun un abonnement de trois mois à L'Antenne ; 8, 160 et 794, chacun un livre « Pour un station rationnel et démocratique de la Radio-Diffusion.

Ces prix et lots seront à retirer au siège social du R. C. N. F. : les dimanches 11-18 et 25 janvier, de 11 h. à midi, et les samedis 10, 17, 24 et 31 janvier, de 19 à 20 heures.

Passé le 31 janvier, les lots resteront acquis à l'Association, qui pourra les affecter à d'autres concours.

12 CHEMISES LAVÉES en 6 minutes avec MÉPHISTO HYDRO-PNEUMATIQUE

Sans cuisson préalable, sans frotter, sans scier.

VENEZ ADMIRER cet APPAREIL ÉTONNANT : TREMPE, LAVE, RINCE et BLANCHIT tous les tissus des plus fins aux plus épais.

Démonstrations publiques
Mardi 6, Mercredi 7, Jeudi 8, Vendredi 9
SALLE DU GYMNASE
Rue du Grand-Chemin, 8, Roubaix
Séances à 3 h. et 5 h. 30 précises
Vendu aux démonstrations : 145 fr. au lieu de 175 fr.

DIX ANS DE GARANTIE

Lave les vêtements de travail en 5 à 6 minutes de temps. — Prière d'apporter du linge pour vous convaincre.

N. B. — Chaque ménagère peut l'employer dans son intérieur, il ne tient pas de place.

HEM

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. Emile Delmet, maire. 35 conseillers étaient présents.

Le procès-verbal de la réunion du 23 septembre est adopté sans observations, ainsi que le procès-verbal relatif à la désignation des délégués sénatoriaux.

COMMUNICATION. — M. le Maire donne lecture du jugement du Conseil de Préfecture rejetant comme sans objet la demande en annulation de l'élection des délégués sénatoriaux formulée par la minorité socialiste.

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE. — Sont désignés : 1° pour procéder à la révision de la liste électorale de 1931, d'accord avec le Maire et la délégué du Préfet : M. Thiefry ; 2° pour juger les réclamations, MM. Boussemart et Bossart.

ECOLES — CONGÉ MOBILES. — Le Conseil ratifie la proposition de M. l'Inspecteur concernant les six jours de congé mobiles dans les écoles en 1931, d'accord avec le personnel enseignant.

ECLAIRAGE PUBLIC. — M. le Maire dit qu'étant partisan du progrès, il voudrait en appliquer les bienfaits dans la mesure de la situation budgétaire ? C'est ainsi que la question de l'éclairage public a retenu toute son attention. A titre d'essai, il a fait placer à « Bifur » une lampe axiale à seule fin de constater ce que donnerait cet éclairage aux carrefours. L'expérience a été concluante. Il donne lecture d'une correspondance échangée avec le concessionnaire de l'éclairage public au sujet d'un projet d'éclairage avec lampes axiales à la bifurcation des routes. Le dossier a été soumis à M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées pour connaître son avis sur le projet d'avenant et le Conseil municipal donna suite à cette affaire. Il ajoute que cet avenant n'est pas encore au point et que certaines clauses seront à débattre en vue de sauvegarder les intérêts de la population et ceux de la commune.

Le Conseil est favorable en principe à ce projet et fait confiance au maire pour continuer les démarches en vue d'un accord avantageux.

ASSISTANCE AUX FEMMES EN COUCHES. — M. le Maire fait connaître à l'Assemblée que la délibération du Conseil du 23 septembre 1930 fixant à 7.50 le taux journalier de l'allocation aux femmes en couches a reçu l'approbation de la Préfecture en date du 23 décembre 1930.

MAISONS OUVRIÈRES. — M. le Maire rend compte à l'Assemblée des démarches faites à l'Office des H. B. M. ainsi que du dépôt d'un devis de 67.200 fr. pour l'installation d'eau, de gaz et d'électricité aux 30 maisons ouvrières.

COMPTE RENDU DU MANDAT DEPUIS 1929. — M. le Maire donne lecture des travaux exécutés. En voici les principaux :

« L'année 1930 qui s'achève marqua la deuxième année de notre mandat. Il y a en effet exactement 19 mois que les électeurs clairvoyants d'Hem nous ont accordé leur confiance en nous donnant la mission de gérer les intérêts de la commune. Il me semble donc opportun de rendre compte à la population de notre gestion jusqu'à ce jour, tenant avant tout à la renseigner exactement et lui permettre de juger sûrement les insinuations que nos adversaires politiques lancent à tout moment pour essayer d'amoindrir notre œuvre. A cet effet, j'ai dressé à leur intention un résumé du travail effectué par la Municipalité actuelle.

» De notre arrivée à la mairie, nous nous sommes attelés à la besogne. Nous avons vu au registre des délibérations, à la date du 23 décembre 1927 un vœu émis par nos prédécesseurs et relatif à l'agrandissement de l'école Pasteur. Ce vœu nous l'avons sorti du domaine léthargique pour le faire passer dans le domaine positif. Les travaux nécessaires ont été faits par nous.

» Nous avons eu également le souci de la sécurité des enfants contre les accidents se produisant à l'école. La police d'assurance souscrite par l'ancienne municipalité était absolument sans effet comme vous avez pu en juger lors d'une de nos réunions à cet effet. C'est ainsi que pendant notre mandat deux accidents se sont produits et les dépenses sont restées à la charge de la commune. Il ressort donc que la clause la plus claire de cette police était la prime annuelle payée par la commune sans aucune des garanties espérées. Il a donc fallu remédier au manque de perspicacité de nos prédécesseurs par un avenant sérieux et étudié, qui assure d'une façon efficace les enfants et le personnel enseignant. Des extincteurs d'incendie de première urgence ont été placés par nos soins dans chaque école ainsi qu'à la salle des fêtes pour les premiers secours en cas d'incendie.

» **Bureau de poste.** — Dans sa séance du 23 décembre 1927, l'ancien Conseil avait décidé également l'agrandissement du bureau de poste. Actuellement les travaux sont en cours et ne tarderont plus à être terminés.

» **Maisons ouvrières.** — A cette même séance du 23 décembre 1927 toujours, le projet des maisons ouvrières fut voté. Comme toujours, on nous a laissé la charge de le réaliser 2 ans après. Le retard apporté dans la réalisation de ce projet important incombe sans aucun doute à l'ancienne municipalité qui de plus avait tout simplement vendu la parcelle entière de terrain appartenant au Bureau de Bienfaisance sans avoir réservé celle sur laquelle était construite la salle des fêtes. Nous avons dû racheter ce terrain à l'Office des H. B. M. pour le compte de la commune avant de pouvoir commencer les travaux sur un terrain qui ne nous appartenait plus.

» **Bains-Douches.** — Nous avons également fait installer l'eau aux bains-douches puisque cette chose indispensable n'était pas prévue au projet et d'autres travaux accessoires.

» **Bâtiments communaux.** — Dès notre arrivée à la mairie et depuis cette époque nos efforts se sont portés sur l'entretien des bâtiments communaux dont certains étaient dans un état lamentable. Certaines écoles n'avaient pas vu les peintres depuis 5 ans ; tous les bâtiments communaux ont été remis en état. Je ne vous citerai qu'un seul chiffre, plus de 63.000 fr. du budget ont été absorbés pour l'entretien des bâtiments au cours de l'année 1930. Ainsi vous pouvez constater que notre salle de délibérations a reçu une nouvelle parure, car il ne faut pas oublier que la mairie est la maison commune, c'est-à-dire la maison de tout le monde, qu'elle doit recevoir dignement.

» **Secours aux grévistes.** — Au cours de l'année 1930, une somme de 11.000 francs fut distribuée en denrées aux personnes atteintes par les grèves.

» **Fonctionnaires.** — Si nous passons maintenant à la situation matérielle du personnel municipal, je crois que le rajustement des traitements voté cette année a donné toute satisfaction aux intéressés.

» **Crédit des fêtes.** — Les enfants des écoles n'ont pas, il me semble, à se plaindre de ce que l'on fait avec plaisir pour eux : Gâteaux au 1er mai, 14 juillet, Noël, et distribution de vêtements chauds à l'entrée de l'hiver.

» **Les Colonies de Vacances** ont été créées par nous. Les Anciens Combattants n'ont pas été oubliés aux non plus. Au cours de l'année 1929, il a été alloué aux deux sociétés d'anciens combattants de la commune deux fortes subventions pour leur permettre d'organiser dignement soit des fêtes de bienfaisance, soit des fêtes d'inauguration.

» **Réseau d'eau potable.** — L'extension du réseau des eaux potables a été faite conformément aux engagements pris et nous avons prolongé au Civron et au Trieu. Dès la bonne saison un prolongement de 800 mètres sera encore exécuté.

» **Eclairage public.** — Dans cette séance du 23 décembre 1927, la précédent Conseil avait formulé le vœu d'éclairer le boulevard entre la rue des Trois Baudets et de Derniar Sou. C'est encore nous qui avons dû le réaliser. Et nous l'avons même amplifié en faisant installer des lampes supplémentaires là où le besoin s'en faisait sentir, et notamment au Trieu au pavé de la Tribunnerie, rue des Trois-Baudets, rue des Trois-Fermes, au Petit Lannoo et une lampe axiale à Bifur qui a fait l'objet de l'approbation unanime de la population.

» D'autre part, le projet que j'ai eu l'honneur de soumettre tout à l'heure à votre approbation va être réalisé le plus rapidement possible pour le plus grand bien de la population et aussi pour éviter les accidents.

» Le projet d'électrification des écarts, c'est-à-dire des fermes isolées du Vieux Sailly et du Voleinage, ne tardera plus à voir le jour, ce projet étant subventionnable demande un peu plus longtemps car le Génie rural doit l'examiner avant de l'envoyer au Ministère avec son avis.

» **Cimetières.** — Bien que les vivants soient l'objet de toute notre sollicitude, nous n'avons garde d'oublier nos chers disparus. Au cimetière nous avons fait installer un puits de façon à pouvoir puiser de l'eau sur place pour arroser les fleurs qui garnissent les tombes.

» Nous avons fait retaire les inscriptions du Monument aux Morts où les noms des enfants d'Hem « Morts pour la France » s'effaçaient, non pas de notre souvenir, mais de la pierre par les intempéries.

» **Situation budgétaire.** — Malgré toutes ces dépenses supplémentaires que nous a léguées le précédent Conseil, malgré toutes les améliorations utiles que je viens de vous énumérer, malgré la remise en état indispensable des bâtiments communaux, malgré le pavage du boulevard, je puis vous affirmer que l'état de nos finances est satisfaisant, je suis persuadé que les contribuables n'auront pas cette année leurs feuilles d'impôts majorées. Je dois vous dire même, qu'une somme de 90.000 fr. est réservée pour l'agrandissement de l'école Jules Ferry et que nous allons effectuer ces gros travaux sans avoir besoin de recourir à un nouvel emprunt.

» Nous pensons avoir fait de la bonne besogne et nous maintenons que notre premier souci a toujours été de défendre les intérêts de ceux qui ont bien voulu nous choisir. Nous pouvons les assurer qu'ils n'auront pas à s'en plaindre. »

Tourcoing

BUREAUX : Rue Fidèle-Lehoucq, 3, à TOURCOING. — Téléphone 9-88
DEPOT DE VENTE : 50, Rue Motte (En face du Conditionnement)

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE PAR LE SERVICE MUNICIPAL ELECTRIQUE

Le 12 octobre dernier, fut décidée l'acquisition, soit amiable, soit par voie d'expropriation, de l'immeuble sis rue des Anges, n° 12, appartenant à la Société « L'Immobilière du Flocon », pour l'avoir acquis tout dernièrement à l'audience des criées du Tribunal départemental du Nord.

Il a été exposé que cet immeuble contigu à l'usine municipale d'électricité et destiné à être démoli, conviendrait parfaitement, après reconstruction, pour le logement d'agents techniques de ce service qui, se trouvant alors sur place, pourraient assurer par leur présence constante la mise une permanence en état de fonctionner à la moindre alerte.

L'emplacement se prêterait en outre à la construction de bureaux, prévus tout d'abord en surélévation des locaux actuels de l'usine, sis rue des Ursulines, et devenus insuffisants en raison de leur exiguité ; leur édification rue des Ursulines est aujourd'hui chose impossible, le nouvel alignement de cette voie s'y opposant.

D'autre part, l'acquisition de cette propriété, frappée d'alignement, permettrait de réaliser l'élargissement de la rue des Anges, approuvé par arrêté de M. le Préfet du Nord du 6 février 1929.

Depuis la réunion du C. M. du 12 octobre, le service municipal d'électricité a engagé des pourparlers avec la Société immobilière propriétaire du dit immeuble, en vue d'arriver à un accord amiable plutôt que de recourir à une expropriation qui pourrait être assez longue et coûteuse.

Ces pourparlers ont abouti. La Société immobilière utiliserait, pour une construction qu'elle doit édifier à cet endroit, une partie du terrain qu'elle a acquis et céderait à la Ville de Tourcoing, pour le prix principal de 64.583 fr. 34 l'autre partie, d'une contenance de 105 mc. 25 dmc. reprise au cadastre sous les numéros 2.600-p et 2.609-p de la section D.

Elle y mettrait toutefois cette condition que les travaux à exécuter par le service municipal d'électricité ne pourront être entrepris avant le 1er juin 1931, date à laquelle l'immeuble qu'elle se propose d'édifier sera terminé, car l'occupation du front à rue par le service d'électricité empêcherait la Société immobilière d'amener à pied-d'œuvre les matériaux de sa construction. Elle exige, en outre, qu'à défaut de paiement par la ville du prix principal pour le 1er juin 1931, ce prix soit productif d'intérêts à 5 % à compter de cette date.

La commission de l'électricité a estimé que la possession par la ville de l'immeuble susdésigné présente un caractère d'incontestable utilité.

Le prix demandé étant acceptable et d'accord avec la commission des finances, le C. M., dans sa dernière séance, a accepté :

1° De décider l'acquisition de la propriété dont il s'agit, aux conditions qui précèdent ;

2° D'autoriser le maire à signer l'acte à passer par devant le notaire de la société venderesse ;

3° De décider que le prix principal et, le cas échéant, les intérêts, les frais d'actes et tous autres à résulter de cette acquisition, soit approximativement au total 67.000 fr., seront prélevés sur le crédit affecté dans le budget primitif pour 1931 aux travaux d'extension du service municipal d'électricité ;

4° De solliciter de l'autorité supérieure que la dite acquisition soit déclarée d'Utilité publique.

LES NOUVEAUX TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES

Les tarifs actuels des concessions de terrains et des droits de superpositions de corps dans les deux cimetières de la ville ont été votés par le Conseil Municipal dans sa séance du 12 décembre 1925.

Depuis cette date, le coût de la vie a progressé sensiblement, les dépenses qu'entraîne l'exploitation des cimetières se sont accrues dans de notable proportions et le prix élevé de toutes matières contribue également dans une mesure très large à l'augmentation des charges communales.

La répercussion de cet état de choses se fait sentir sur la situation financière de notre ville et il était du devoir de la Municipalité de rechercher, partout où elles peuvent se trouver, les ressources susceptibles de porter remède à cette situation.

C'est dans ce but que l'Administration municipale a mis à l'étude un projet de modification les tarifs des concessions de terrains dans les cimetières et des droits de superpositions des corps.

Avant l'élaboration de ce projet, M. Vandoorne, au nom des commissions des cimetières a voulu se rendre compte de l'importance des tarifs appliqués à Roubaix et Lille, et de la documentation qui lui a été procurée par ces villes, il ressort que leurs tarifs sont, surtout à Roubaix, fortement supérieurs à ceux de Tourcoing en ce qui concerne les concessions trentenaires et perpétuelles et les superpositions de corps. Quant aux concessions décennales, elles n'existent ni à Roubaix ni à Lille où le minimum est de 15 ans. Les commissions s'empressent du reste, de déclarer que s'ils proposent aujourd'hui une augmentation de cette classe de concession augmentation légère d'ailleurs pour ne pas frapper une partie peu fortunée de la population, c'est que la concession décennale ne coûte que 120 fr. alors que la concession de 15 ans veut, à Roubaix, 300 fr., bien qu'étant de superficie moindre.

Afin de permettre à l'Assemblée communale de se rendre compte des différences existant entre les tarifs des trois villes, elle donne ci-après les chiffres :

Concessions trentenaires, le mq : Tourcoing, 225 ; Roubaix, 300 ; Lille 180.

Concessions perpétuelles, bandes de 3 m., le mq : Tourc., 1.000 ; Roub., 3.000 ; Lille, 2.500. — Bandes de 4 m., le mq : Tourc., 1.250 ; Roubaix, 4.000. — Bandes de 6 m., le mq. : Tourc., 1.500 ; Roubaix, 4.000.

SUPERPOSITIONS dans les **concessions trentenaires** (par corps d'adulte) : Tourc., 200 ; Roub., 500 ; Lille, 270.

Concessions perpétuelles: bandes de 3 m : le mq : Tourc., 1.000 ; Roub., 4.500 ; Lille, 3.750. — Bandes de 4 m., le mq. : Tourc., 1.500 ; Roub., 6.000. — Bandes de 6 m., le mq.: Tourc., 2.000 ; Roub., 6.000.

Après mûr examen de la question, l'Administration municipale a été d'avis de s'inspirer de décisions prises tout récemment à ce sujet par le Conseil municipal de Roubaix, mais a manifesté le désir, cependant que les nouveaux tarifs soient quelque peu inférieurs à ceux de la ville voisine.

Les prix nouveaux applicables aux deux nécropoles seraient talons les suivants :

CIMETIERES PRINCIPAL ET DU BLANC-SEAU. — 1. Terrains pour adultes. — **Bandes de 6 mètres:** 1 corps 1 m. de façade sur 3 m. de long., superf. conc., 3 mq ; conc. perp. : bandes 3 m., le mq : 2.000 fr. : 6.000 ; conc. trent. : le mq. : 250 fr. : 750 ; conc. déc., le mq. : 50 fr. : 150. — 2 corps 2 m. de façade sur 3 m. de long. ; sup. conc. : 6 mq. bandes de 3 m., le mq. : 2.000 fr. : 12.000 ; conc. trent. : le mq. : 250 fr. : 1.500 ; conc. déc. : le mq. : 50 fr. : 300. — 3 corps 3 m. de façade sur 3 m. de long., sup. conc. : 9 mq. band. de 3 m., le mq. : 2.000 fr. ; 18.000 ; conc. trent., le mq. : 250 fr. : 2.250 ; conc. déc. : la mq. : 50 fr. : 450.

Bandes de 4 mètres. — 1 corps 1 m. de façade sur 4 m. de long., sup. conc. : 4 mq. concs. perpét. : bandes de 4 mq., le mq. 2.500 fr. : 10.000. — 2 corps 2 m. de façade sur 4 m. de long., sup. conc. : 8 mq. ; bandes de 4 m., la mq. 2.500 fr. : 20.000. — 3 corps de 3 m. de façade sur 4 m. de long. sup. conc. : 12 mq, bandes de 4 m. : le mq. : 2.500 fr. : 30.000 fr.

Bandes de 6 mètres. — 1 corps 1 m. de façade sur 6 m. de long, sup. conc. 6 mq., bandes de 6 m. : le mq. : 3.000 fr. : conc. perpét. : 18.000. — 2 corps 2 m. de façade sur 6 m. de long. sup. conc. : 12 mq. : band. de 6 m. le mq. : 3.000 fr. : 36.000. — 3 corps 3 m. de façade sur 6 m. de long. : sup. conc. : 18 mq ; band. de 6 m. : la mq. : 3.000 fr. : 54.000 fr.

2. Terrains pour enfants au-dessous de 10 ans. — 1 corps 1 m. de façade sur 1 m. 50 de long., sup. conc. : 1 mq 50 ; conc. trent. : 375 ; conc. déc. : 75. — 2 corps 2 m. de façade sur 1 m. 50 de long., sup. conc. : 3 mq. ; conc. trent. : 750 ; conc. déc. : 150. — 3 corps 3 m. de façade sur 1